

Décision

Générale

colonial

Décision n° 566 du 13 avril 1946

n° 566

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un passage par voie maritime de Djibouti à Madagascar a été accordé en 3e classe à M. Randriamanana (Emile), ouvrier électricien, remis à la disposition du gouverneur général de Madagascar. Il voyagera accompagné par sa femme. Les frais afférents à leur transport seront supportés par le budget local de la Côte française des Somalis.